

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EN ÉDUCATION MEMBRES DU SCFP

Mise à jour sur le régime d'avantages sociaux provincial

UN SEUL RÉGIME
ENSEMBLE JUSQU'AU CŒUR

Répondre à vos besoins

Vos questions, nos réponses et les dates importantes

Nous savons qu'il y a eu beaucoup de discussions à propos du nouveau régime d'avantages sociaux, et nous comprenons que vous puissiez avoir des questions. Nous avons pour objectif de vous tenir informés tout au long de la transition, pour faire en sorte que vous ayez les renseignements les plus précis et à jour.

Voici un récapitulatif des récents développements à propos du régime d'avantages sociaux et de leur incidence potentielle pour vous:

- après de longues discussions, le SCFP est parvenu à une entente avec le gouvernement de l'Ontario et les associations de fiduciaires des conseils scolaires afin d'adopter un régime provincial d'avantages sociaux pour les membres admissibles dans le secteur de l'éducation, les prestations étant assurées par l'entremise d'une fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE);
- dans le cadre de cette entente, nous travaillons maintenant en fonction d'une date de transition fixée au 1^{er} février 2018 au lieu de la date cible originale en 2017;
- afin de choisir les meilleurs fournisseurs possibles - et d'assurer une transition sans heurts et une expérience de prestations transparentes pour nos membres - le SCFP a lancé un processus de demandes de propositions (DP) pour choisir l'administrateur de la FSSBE et l'assureur;
- le comité des avantages sociaux continue de travailler à finaliser la conception du régime - toujours en gardant en tête vos besoins et vos commentaires;
- un conseil des fiduciaires conjoint formés de représentants nommés par le SCFP, les associations de fiduciaires des conseils scolaires et le gouvernement provincial assurera la gestion de la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP sur une base continue. Le SCFP reçoit actuellement les candidatures pour ses représentants (voir la page 4 pour plus de détails).

Nous avons réuni certaines questions importantes et nos réponses dans les pages qui suivent, et nous partagerons les nouveaux développements avec vous à mesure que nous progresserons. Entre-temps, si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à osbcc@cupe.on.ca.



Vous avez posé des questions, nous y répondons

Les questions les plus souvent posées à propos du nouveau régime d'avantages sociaux

Qu'est-ce qu'une FSSBE?

En termes simples, une FSSBE est une fiducie indépendante qui détient une importante somme d'argent mise de côté pour fournir des garanties d'assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires aux participants admissibles du régime. Le gouvernement fournira le financement, qui peut uniquement être utilisé pour fournir les prestations désignées aux participants du régime et pour payer les dépenses raisonnables de gestion et d'administration de la FSSBE.

À quel moment le financement continu de la FSSBE a-t-il été finalisé avec le gouvernement?

Au terme de longues discussions, le financement a finalement été réglé à la fin de décembre 2016. Nous sommes convaincus que le financement convenu est suffisant pour établir un régime d'avantages sociaux durable et abordable pour nos membres.

Comment la FSSBE sera-t-elle gérée sur une base continue?

La Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP sera gérée par un conseil des fiduciaires, formé de représentants du gouvernement et de notre effectif collectif.

Les fiduciaires prendront une large gamme de décisions administratives et de placement au nom de la FSSBE, mais ils auront l'obligation fiduciaire de la gérer dans l'intérêt des participants. En d'autres mots, ils auront vos besoins à l'esprit. Le SCFP est actuellement à la recherche de candidats pour le rôle de fiduciaires (voir la page 4 pour plus de détails).

Serai-je couvert par le nouveau régime d'avantages sociaux?

Le régime est conçu pour les travailleurs de l'éducation représentés par le SCFP, mais votre admissibilité personnelle dépendra de votre statut actuel en matière d'avantages sociaux. Les employés qui bénéficient maintenant d'une protection d'avantages sociaux continueront d'être couverts par le nouveau régime. Nous travaillons toujours à établir les règles d'admissibilité pour les employés représentés par le SCFP qui ne sont pas actuellement couverts et nous communiquerons plus de détails dès qu'ils seront disponibles.

Quels sont les principes directeurs du régime?

Notre objectif général est de créer le meilleur régime pour nos membres avec le financement disponible - un régime qui sera durable à long terme.

Pour atteindre cet objectif, la conception du nouveau régime devra tenir compte de facteurs comme le niveau actuel des prestations des différents membres du SCFP, l'admissibilité au régime et la façon de protéger nos membres les plus vulnérables.

La conception du régime a-t-elle été finalisée?

La conception n'a pas encore été finalisée puisqu'elle dépendra, en partie, des résultats du processus de DP pour l'administrateur du régime et l'assureur. La lettre d'entente n° 9 stipule également que les fiduciaires de la FSSBE ont un rôle à jouer dans la conception et l'adoption de la version initiale du régime d'avantages sociaux, de sorte que nous les impliquerons dans le processus de conception du régime dès qu'ils auront été choisis.

Nous espérons être en mesure d'annoncer la conception finale du régime à l'automne 2017, afin de vous donner suffisamment de temps pour examiner vos avantages sociaux actuels et comprendre ce qui change avant la date de transition du 1^{er} février 2018.

Quel est le rôle des sections locales et des membres du SCFP dans le processus de conception du régime?

Élaborer un régime qui répond aux besoins de nos membres est l'élément crucial. C'est pourquoi nous avons sollicité vos commentaires - et nous avons écouté.

Nous avons entrepris le processus en avril 2016, en recueillant les commentaires des responsables du SCFP afin de les engager.

Après avoir obtenu l'engagement des dirigeants, nous avons mené un sondage auprès de l'ensemble de l'effectif afin de donner à nos membres une voix active dans le processus, de comprendre leurs besoins et leurs préférences en matière d'avantages sociaux et d'évaluer leur degré de tolérance aux changements potentiels. Ce sondage a été distribué par l'entremise des responsables du SCFP, et nous avons reçu 11 473 questionnaires remplis.

Toute cette rétroaction contribuera à éclairer la conception du nouveau régime.

Dates et échéanciers importants

10 mars 2017	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour recevoir les réponses des assureurs et administrateurs à la DP
24 mars 2017	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour la réception des candidatures de fiduciaires de la FSSBE (représentants du SCFP)
Avril 2017	<ul style="list-style-type: none">• Entrevues des candidats aux postes de fiduciaires (représentants du SCFP)• Nomination des fiduciaires représentant le SCFP
1^{er} mai 2017	<ul style="list-style-type: none">• La Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP est formellement constituée• Nomination de l'administrateur et de l'assureur retenus
Été 2017	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation de la conception du régime
Automne/hiver 2017	<ul style="list-style-type: none">• Communication de la conception du régime et coordination de la transition
1^{er} février 2018	<ul style="list-style-type: none">• Le nouveau régime entre en vigueur pour les membres admissibles du SCFP

Conseil des fiduciaires de la FSSBE :

Appel de candidatures

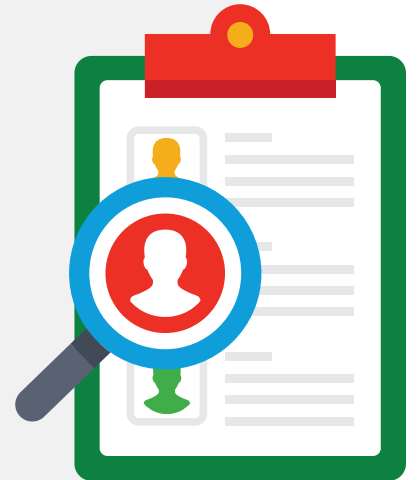
À compter du 1^{er} mai 2017, la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP sera constituée afin d'offrir des prestations d'assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires aux travailleurs de l'éducation représentés par le SCFP dans plus de 110 unités de négociation en Ontario, et potentiellement à d'autres groupes d'employés du secteur de l'éducation.

La FSSBE sera régie par un conseil des fiduciaires formé de neuf membres, dont cinq seront nommés par le SCFP et quatre par le gouvernement provincial et les associations de fiduciaires des conseils scolaires. Le conseil des fiduciaires aura la responsabilité de la durabilité opérationnelle et financière de la FSSBE, incluant la conception et l'adoption du régime d'avantages sociaux du SCFP et de toute modification subséquente, et de la validation de la durabilité continue du régime; d'établir et de respecter les politiques de la FSSBE, incluant les politiques de financement et de placement; de choisir les vérificateurs, les actuaires, et les autres conseillers experts ou fournisseurs de services; et de recenser les efficacités qui peuvent être obtenues dans le fonctionnement de la FSSBE.

Le SCFP sollicite des candidatures pour deux postes de fiduciaires, pour un mandat initial de trois ans. Il s'agit d'un poste bénévole, pour lequel toutes les dépenses raisonnables seront remboursées. Chacun des fiduciaires doit être âgé de plus de 18 ans, être résident du Canada et ne pas être un failli non libéré.

Le SCFP recherche des fiduciaires qui représenteront l'éventail et la diversité de ses membres et qui ajouteront de la valeur aux discussions et aux décisions du conseil des fiduciaires.

Le SCFP invite les candidatures de membres qui sont familiers avec le secteur syndiqué de l'éducation en Ontario, qui ont l'expérience et la compréhension des régimes d'avantages sociaux des employés, qui sont disponibles pour assister à des rencontres au moins trimestrielles et qui s'engagent à offrir des avantages de grande qualité aux membres du SCFP sur une base durable à long terme. Une expertise de la gouvernance et le bilinguisme (français/anglais) sont des atouts.



Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre d'intention avant le **24 mars 2017** à :

Dana Kaminski
Syndicat canadien de la fonction publique
Bureau régional de l'Ontario
80, Commerce Valley Drive East
Markham (Ontario) L3T 0B2
Tél.: 905-739-3999
Télééc.: 905-739-4001
dkaminski@cupe.ca

Les entrevues avec les candidats devraient se tenir dans la semaine du **10 avril 2017**. Les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception par courriel, mais seuls les candidats retenus pour une entrevue recevront les communications de suivi.

